



**Ambassade de la
République de
Guinée Equatoriale
en France**



**ETAT DES LIEUX SUR LE DEVELOPPEMENT
EN GUINEE EQUATORIALE ET PERSPECTIVES**





L'étude du profil de la pauvreté en Guinée Equatoriale, enquête réalisée pendant l'année 2006 sur tout le territoire national, pour diagnostiquer la situation sur les conditions de vie des populations par rapport au Plan National de Développement Economique et Social. Ce rapport révèle l'existence d'environ 76,8% de la population qui vit dans les conditions de pauvreté dues fondamentalement à la précarité des emplois et en grand nombre des chômeurs qui vivent en zone rurale.

Les principales orientations des politiques économiques et sociales pour réduire la pauvreté s'articulent autour de cinq principaux axes comme suit :

- Investir dans le renforcement de la croissance économique
- Renforcer le développement des investissements structurés
- Promouvoir et renforcer des actions de politique sociale Garantir un climat social transparent, tempéré et sûr, et
- Les perspectives pour meilleur suivi et l'évaluation de la pauvreté et les conditions de vie des ménages

Il est à souligner qu'on peut aussi s'appuyer, pour cet état des lieux, sur un deuxième document se référant à l'Agenda pour la Diversification des sources de la croissance économique, Tome I : Diagnostic Stratégique. Dans ce rapport la Conférence avait analysé la situation économique actuelle de la Guinée Equatoriale caractérisée par une croissance fragile, basée essentiellement sur le pétrole et le défaut de promotion des autres secteurs productifs, ainsi que le déficit pour son émergence dans la Sous-Région et la Communauté Internationale par sa faible compétitivité économique.

Ce rapport fait un diagnostic des alternatives que la Guinée Equatoriale doit adopter pour diversifier son économie et émerger de son entourage actuel économique et géopolitique, recommande ce qui suit :

Etendre l'exploitation du pétrole dans ses différentes transformations industrielles.

Impliquer le secteur de la pêche dans toutes ses modalités d'exploitation. Motiver et développer le Secteur Agricole, avec des techniques modernes, pour constituer les G1% de la couverture de vie de la population.

Développer les secteurs dont le pays dispose d'un actif solide, comme par exemple :

- Le Tourisme, les services financiers et le secteur minier.
- La Formation des ressources humaines.
- L'amélioration du cadre réglementaire des services publics.
- La modernisation de l'Administration Publique.
- Le développement des infrastructures économiques compétitives sur le plan international.
- Permettre la mise en place des comportements et valeurs qui favorisent le développement, et
- Améliorer les infrastructures sociales pour la prestation des services de qualité au Peuple.

Ensuite une vision et axe stratégique vers l'année 2020 propose des alternatives de solution.

La deuxième Conférence Economique Nationale avait adopté ce document qui propose quatre axes stratégiques et des modalités d'action pour la matérialisation de la vision Guinée Equatoriale Horizon 2020, comme suit

Construire des infrastructures de catégorie internationale pour améliorer la productivité et accélérer la croissance.

Renforcer massivement le capital humain et améliorer la qualité de vie de chaque citoyen.

Construire une économie diversifiée basée sur le Secteur Privé, et implanter une gouvernance de qualité au service du citoyen.

La stratégie globale s'articule en 15 programmes majeurs :

1. Sécurité alimentaire (nourriture pour tous).
2. Education pour tous.
3. Logement pour tous.
4. L'eau pour tous.
5. Santé pour tous.
6. Electricité pour tous.
7. Administration moderne au service du citoyen.
8. Guinée Equatoriale Pays numérique.
9. Emploi pour tous.

10. Guinée Equatoriale puissance énergétique.
11. Guinée Equatoriale plateforme de la pêche de l'Afrique Centrale.
12. Guinée Equatoriale centre des affaires de référence.
13. Guinée Equatoriale modèle écologique.
14. Un centre financier national.
15. Un plan de développement pour tous.

La deuxième Conférence Economique National, compte tenu de ces rapports élaborés par le Gouvernement qui reflète un ambitieux Plan de Développement Global du Pays, dont les documents font parti du Plan National de Développement vers l'année 2020.

- Considérant que les 52% de la population de la Guinée Equatoriale est féminine ;
- Considérant que le niveau de pauvreté dans le pays, en milieu rural en particulier est encore trop élevé ;
- Considérant que le taux brut de scolarisation nationale est inférieur à 80%;
- Considérant que les maladies endémiques persistent dans le pays ;
- Considérant que les services sociaux de base(eau et assainissement, santé, éducation) doivent être nécessairement satisfaisants pour les populations locales
- Considérant que les infrastructures sociales sont inégalement réparties sur le territoire national ;
- Considérant que la permanence du désenclavement du pays et la réalisation prioritaire de la construction des infrastructures de support ou le bien-être social sont indispensables pour le renforcement de la cohésion nationale.
- Considérant que la première décennie du pétrole (1997-2007) a été considérablement consacrée particulièrement, à la construction des infrastructures (routes, aéroports et ports) et à la réhabilitation et extension du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- Considérant que la volonté de diversifier l'économie et de voir émerger les quatre piliers sectoriels dynamiques, avec une valeur ajoutée élevée, exportateurs potentiels, créateurs d'emplois, principalement l'énergie, les produits halieutiques, l'agriculture et les services n'est pas matérialisée ;
- Considérant que l'endroit préféré du secteur privé (national et international) pour la mise en oeuvre et la consolidation de ces piliers n'est pas encore atteint ;
- Considérant que la nécessité pour une émergence et une compétitivité durable de ces piliers, de fondements solides, exigent une infrastructure de base et de qualité sur tout le territoire national (routes, énergie, télécommunications, etc.) ;

- Considérant que la distribution administrative du territoire, en Guinée Equatoriale, est indispensable pour la facilitation et la couverture totale des besoins sociaux de base pour les populations ;

- Considérant que les hautes autorités sont déterminées à veiller en principe pour la célérité et la qualité dans la construction ;

- Considérant que la tâche primordiale accomplie avec satisfaction par l'Etat dans la construction des infrastructures pendant la première décennie du pétrole doit être renforcée ;

- Considérant qu'il est évident de garantir l'élan national en favorisant la mobilisation des ressources tant des associés au développement comme du secteur privé

- Considérant que la croissance économique de la Guinée Equatoriale jusqu'à maintenant, s'appuie en un seul secteur de production : L'exploitation du bois (jusqu'en 1990) et du pétrole (à partir de 1997) ;

Considérant que l'Administration et l'Entreprise constituent les deux acteurs de base qui conditionnent la compétitivité d'un pays ;

Considérant que les ressources humaines de la Fonction Publique ainsi que la qualité sont encore insuffisantes ;

Considérant que les déficiences de l'Administration en ce qui concerne la prestation de services aux citoyens et autres acteurs du secteur privé, sont bien réelles ;

Considérant que la situation actuelle des procédures de l'immigration ne permet pas au secteur productif de disposer facilement de la main d'œuvre qualifiée et désirée

Considérant que les besoins de transparence dans le fonctionnement de l'Administration Civile et de la Justice sont énormes et ne sont pas totalement couverts.

Pour toutes ces raisons la deuxième Conférence Economique Nationale avait adopté ce qui suit :

RESOLUTIONS GENERALES :

La vision et la stratégie Guinée Equatoriale 2020 sont adoptées et devront être diffusées dans tous les compartiments de l'activité économique et sociale d'une part, et d'autre part à toutes les souches de la population du pays.

Le Gouvernement devra élaborer conjointement avec l'organe d'exécution de la Stratégie Guinée Equatoriale 2020 un plan de télécommunications dans le but de permettre d'internationaliser et s'approprier de cet important projet de société.

Le Gouvernement devra élaborer et soumettre au Parlement, dans les délais raisonnables un projet de loi relatif au Code du Travail, tout en tenant compte de

l'apport de la main d'oeuvre provenant de l'immigration.

Le Gouvernement devra utiliser pleinement les ressources humaines nationales en mobilisant, en tenant compte de leurs compétences aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'étranger sur la base de la formation et de la compétence.

RESOLUTIONS INSTITUTIONNELLES :

La création d'une Agence Guinée Equatoriale 2020 ;

La création d'une Société d'Investissement et de Participation La création d'un Fonds sectoriel d'Agriculture

La création d'un Fonds halieutique ;

La création d'un Fonds sectoriel de tourisme

La création d'un Fonds de Développement de la Capacitation Professionnelle(FDCP) accessible à tous

La création d'une Agence Nationale de Régulation des Services Publics (télécommunications, énergie, eau, etc.) ;

La création d'une Agence de Promotion des Investissements Publics et du Secteur Privé ;

La création d'une Agence Nationale de Grandes Œuvres ;

La création d'une Agence Nationale de Développement Social ;

La création d'une Agence Nationale d'Assistance Agricole et Rurale.

RESOLUTIONS SECTORIELLES : POUR LES SECTEURS SOCIAUX

1. Le rendement insuffisant des services éducatifs pour garantir la production de ressources humaines de haut niveau de compétitivité.

2. L'évolution socioculturelle accélérée du pays et le mimétisme peuvent donner lieu à l'annulation des valeurs culturelles à cause de l'absence des modèles stables et provoquer une déformation de la culture ;

3. Les insuffisances relevées sur le plan technique et de l'organisation du système sanitaire national pour faire face aux besoins de la population en matière de santé ;

4. La persistance des disparités entre les sexes dues aux pratiques de la tradition paralysante et la faible application des dispositions légales favorables à la femme.

5. L'application insuffisante de la législation du travail pour garantir l'accès à un emploi rémunéré et à l'inexistence de centres de formation professionnels équipés.

6. L'absence de base de données sociodémographique qui permet l'élaboration de politiques, programmes et projets pour améliorer le système de planification.

D'ORDRE GENERAL

- a) Elaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
- b) Créer une Agence Nationale pour le Développement Social.
- c) Renforcer et généraliser le système de protection sociale.
- d) L'élaboration des plans et des budgets sectoriels des différentes stratégies pour l'implantation cohérente et effective du Plan National de Développement Economique et Social.
- e) Institutionnalisation d'un système de suivi et évaluation périodique pour connaître la marche de l'implantation des stratégies et formuler des recommandations nécessaires.
- f) Définir, établir et mettre en pratique les mécanismes d'implantation des stratégies du secteur social parmi les différents acteurs et le suivi de l'utilisation des ressources financiers avec la mise en oeuvre d'un système de contrôle interne et de l'audit international pour garantir la transparence de la gestion.
- g) Prévoir ou dessiner et mettre en fonctionnement un programme de communication social pour atteindre un changement de comportement de la population associée au développement durable et promouvoir les valeurs propres au développement.
- h) Réaliser des études sociodémographiques au cours de l'année 2008 (avant la mise en oeuvre des stratégies) pour l'obtention des données reparties (indicateurs de base) qui facilitent la meilleure planification et suivi de l'impact des stratégies au niveau de la population bénéficiaire.
- i) Elaborer un plan national d'infrastructures sociales (carte sanitaire et scolaire, infrastructures scolaires et sanitaires).
- j) Accélérer la mise en oeuvre du programme éducation pour tous.
- k) Développer l'offre des TIC (technologie de l'Infrastructure et de la communication) au service de l'éducation.
- l) Développer la formation technique et professionnelle adéquat et comme complément du système scolaire.
- m) Créer un Fonds National de Développement de la Formation Professionnelle (FNDFP).
- n) Promouvoir la formation de haut niveau dans les secteurs piliers de la croissance (énergie, pêche, agroalimentaire, services).

o) Développer tous les facteurs capables de renforcer la cohésion nationale: service national civique, les associations des jeunes, etc.

D'ORDRE SPECIFIQUE :

. LE SOUS-SECTEUR EDUCATION :

- a. Etendre la couverture scolaire à tous les niveaux
- b. Améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux
- c. Eliminer les disparités entre les sexes pour l'accès équitable à l'éducation et à la formation.
- d. Augmenter le budget du secteur de l'éducation.
- e. Programmer les états généraux de l'éducation, faisant main mise sur tous les niveaux.
- f. Promouvoir l'intérêt pour le secteur privé en ce qui concerne toutes les modalités du sport.
- g. Créer un réseau des collèges avec internat pour les enfants dans le but de garantir leur éducation intégral.

. LE SOUS -SECTEUR SANTE

- a. Renforcer l'organisation et les mécanismes de coordination et de gestion du système sanitaire national.
- b. Améliorer l'offre, l'accès et la qualité des services de santé pour toute la population,
- c. Renforcer la lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose(TBC) et autres endémies.
- d. Renforcer les contrôles d'autres maladies non contagieuses chroniques elles que : le diabète, l'hypertension artérielle, nouvelles maladies émergentes et re-émergentes.
- e. Disposer d'un plan de lutte et de réponse contre les épidémies (choléra, maladies diarrhéiques algues, etc .)
- f. Harmoniser le contenu du Décret des mesures urgentes pour freiner la propagation du VIH/SIDA et la loi de protection des Droits Humains des personnes vivant avec le VIH/SIDA.
- g. Construction des pavillons pédiatriques dans les hôpitaux provinciaux comme centres de référence.
- h. Construction et mise en fonctionnement de deux hôpitaux psychiatriques régionaux.

i. Création d'un Centre National de Prévention et de Lutte contre les Endémies.

j. Elaboration et application des plans de développement sanitaire dans le cadre de la mise en fonctionnement du district sanitaire.

k. Actualisation, approbation et application du Plan National du Développement Sanitaire(PNDS),

LE SOUS-SECTEUR CULTURE

a. Renforcer la créativité artistique et littéraire, ainsi que promouvoir la motivation des artistes.

b. Créer un Institut de Promotion de langues Nationales et les intégrer dans le système d'éducation National dans les niveaux qui correspondent.

c. Créer le réseau de musées (a court terme), musées provinciaux (a moyen terme), et les musées départementaux(à long terme), et les maisons de culture dans tous les arrondissements ainsi que l'archive central et bibliothèque dans chaque province.

d. Développer des infrastructures appropriées aux nécessités des artistes pour la production et la diffusion des oeuvres musicales (salles de spectacles et concerts, de production et de discographie etc).

e. Dessiner ou prévoir et mise en fonctionnement d'un plan d'aménagement et construction de cimetières au niveau des Départements et des Arrondissements.

f. Promotion et conservation de la mémoire historique à travers :

- * L'Investigation linguistique
- * L'Investigation historique
- * L'Investigation anthropologique
- * Musique, danse et folklore
- * L'Investigation archéologique.

g. Organiser la deuxième Conférence Nationale sur la Culture pour donner le ton au travail culturel.

h. Etablir un mécanisme institutionnel pour aboutir à l'autonomie de la promotion des affaires culturelles, conformément au Programme du Gouvernement.

LE SOUS-SECTEUR AFFAIRES SOCIALES ET GENRE :

a. Promouvoir la femme, favoriser l'équité de genre et renforcer le cadre institutionnel pour la promotion et la protection des Droits de la Femme. b Promouvoir l'autonomie économique de la femme.

c. Promouvoir l'accès gratuit de la femme et des enfants aux services sociaux de base de qualité (éducation, santé, nutrition et assainissement).

- d. Renforcer les mécanismes effectifs institutionnels officiels et ceux des organisations de la société civile pour l'exigence des droits de la femme.

LE SOUS-SECTEUR TRAVAIL

- a. Adopter la formation technique, professionnelle et universitaire aux besoins du marché du travail.
- b. Encourager une politique d'emploi, basée sur les compétences dans le but de répondre aux besoins réels du marché de l'emploi.
- c. Renforcer les capacités des ressources humaines nationales dans les différents secteurs de l'économie.
- d. Développer un système de protection sociale qui constitue l'instrument principal de l'Etat pour promouvoir l'égalité des opportunités et favoriser la redistribution des ressources vers les plus nécessiteux.
- e. Etendre les services et la couverture de la protection sociale à la population la plus vulnérable.
- f. Création et renforcement des institutions intéressées dans le Système de Protection Sociale.
- g. Créer les mécanismes qui permettent le développement du secteur privé de la main d'oeuvre qualifiée.
- h. Création d'un fonds spécial pour la promotion de l'emploi juvénile afin de réduire sa vulnérabilité économique.

LE SOUS-SECTEUR INVESTIGATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE :

- a. Etablir des mécanismes qui garantissent une meilleure coordination et synergie opérationnelle entre les secteurs impliqués dans le système d'investigation national,
- b. Elaborer la loi d'intégration de la science et de la technologie, ainsi que la politique d'investigation scientifique et technologique nationale,
- c. Former des ressources humaines dans les différents secteurs de l'investigation scientifique et technologique,
- d. Garantir l'utilisation efficiente des ressources humaines disponibles dans le pays en matière d'investigation scientifique et technologique,
- e. Promouvoir la création et la mise en oeuvre des centres et instituts spécialisés d'investigation,
- f. Promouvoir une culture d'investigation,
- g. Former et recycler des chercheurs nationaux et les spécialistes en matière de planification de l'investigation,

- h. Renforcer le fonctionnement du Centre d'Investigation Scientifique et Technologique et harmoniser l'activité de l'investigation scientifique avec d'autres Institutions similaires.

LE SOUS-SECTEUR INFRASTRUCTURES

PLANS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL

- a. Elaboration du Plan National d'Aménagement du territoire.
- b. Elaboration des plans locaux d'urbanisme dans toutes les villes.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

- a. Développer des cours de formation par le biais de séminaires et colloques.
- b. Formation de cadres nationaux en matière de la production, transport, distribution et commercialisation des produits électriques.
- c. Acquisition des matériels et d'équipements.
- d. Mise en œuvre du laboratoire pour analyse des matériaux.
- e. Elaboration de la Loi de contrats de l'Etat.
- f. Elaboration de la normative technique du secteur de l'infrastructure. Elaboration d'un cadre des prix unitaires.
- h. Classification des entreprises nationales et étrangères
- i. Encourager la construction des industries pour profiter des matières premières du pays.
- j. Elaboration d'une loi sur l'Assurance tous risques construction.
- K. Faciliter les procédures qui permettent la création des l'ordre des architectes et ingénieurs.
- l. Création d'une base de données et images.

GESTION DE PROJETS :

- a. Doter à l'Institution des moyens nécessaires pour l'exercice de ses fonctions.
- d. Créer des cellules de suivi, contrôle et évaluation spécialisée
- c. Développer un programme continu de formation des ressources humaines.
- d. Elaborer et actualiser la normative en vigueur en matière de Marchés Publics.
- e. Structurer un Organe pour l'organisation et contrôle des appels d'offres Pu

bliques.

f. Régulariser le système de paiement des oeuvres.

EDIFICATION ET URBANISME :

- a. Elaboration d'un Plan National pour la construction de logements.
- b. Créer un environnement institutionnel et financièrement favorable pour le développement des sociétés immobilières.
- c. Elaboration d'une Loi et des normes techniques en matière de construction.
- d. Construction de bâtiments officiels dans les chefs lieux de provinces de départements et arrondissements.
- e. Elaboration des plans locaux d'urbanisation dans toutes les villes du pays
- f. Formation et recyclage de cadres
- g. Elaboration de cartes cadastres urbains.
- h. Elaboration de plans toponymique dans tous les arrondissements.
- i. Favoriser la participation des opérateurs privés
- j. Aménagement des Cimetières des arrondissements.
- k. Construction des infrastructures sportives et de loisirs.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :

- a. Elaborer un plan Hydraulique National.
- b. Concevoir et appliquer un plan directeur de développement dans le secteur eau et assainissement.
- c. Exécuter les projets d'eau potable, assainissement et dépollution dans les chefs lieux de provinces, départements et arrondissements.
- d. Faire un inventaire de la nappe phréatique pour la perforation de puits pour le ravitaillement en eau potable aux chefs lieux des villages.
- e. Elaborer des projets d'assainissement des eaux résiduelles avec installation d'usines de traitement.
- f. Prévoir les services de maintenance des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- g. Formation des ressources humaines pour l'exécution, maintenance et gestion des réseaux de ravitaillement d'eau potable et d'assainissement.

- h. Exécuter les projets d'assainissement des rivières et fleuves dans les villes.
- i. Construire des infrastructures permettant la connexion de l'eau potable à chaque domicile.
- j. Construire des installations d'accès à l'assainissement dans les quartiers périphériques
- k. Collecte, transport et traitement des résidus solides.

ENERGIE

- a. Créer un cadre institutionnel approprié, en partant de la promulgation de la Loi relative à l'énergie électrique dans le pays.
- b. Restructurer la Société Nationale d'Electricité (SEGESA).
- c. Favoriser la participation d'un opérateur privé dynamique dans la gestion de la Société Nationale d'Electricité de Guinée Equatoriale (SEGESA)
- d. Formation et capacitation du personnel de la société
- e. Construction de la centrale hydroélectrique de DJIBLOHO de 120 MW.
- f. Etude intégrale sur l'aménagement sur le potentiel hydraulique du fleuve Wele.
- g. Programmation et maintenance des centrales thermo-diésel existantes.
- h. Etendre la centrale électrique à gaz de Malabo(Turbogaz).
- i. Etude et exécution du projet de la centrale hydroélectrique d'ILACHI sur l'île de Bioko.
- j. Intégration des mini-centrales hydroélectriques de Riaba, Musola I et Musola II au système énergétique de l'île de Bioko.
- k. Développer un réseau électrique d'interconnexion qui lie la centrale électrique de Djibloho avec toutes les capitales de provinces, départements et arrondissements de la Région Continentale.
- l. Adapter tous les réseaux électriques des chefs lieux de provinces, départements et arrondissements dans le but de pouvoir les connecter au nouveau système Djibloho.
- m. Ampliation du réseau électrique de la ville de Bata.
- n. Remaniement du réseau électrique de la ville de Malabo.
- o. Conclure l'interconnexion du réseau électrique avec les villages situés à l'Ouest de l'île de Bioko.

p. Expansion du réseau électrique à l'Est de l'île de Bioko et vers le mont Basilé.

q. Etude et exécution de projets de production d'électricité avec des énergies renouvelables pour les îles d'Annabon, Corisco, Elobey Grande, Elobey Chico, Mbane, Cocoteris et Conga.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET RESEAUX DE COMMUNICATION

a. Compléter l'exécution des oeuvres de construction des routes

b. Implanter la construction de 1000 km. de routes nationales et provinciales

c. Construction de péage sur les routes nationales.

d. Continuer le goudronnage des voies urbaines dans les chefs lieux de provinces, départements, arrondissements et dans les autres localités du pays.

e. Elaborer un plan cartographique national de routes.

f. Exécuter les projets consistant à mettre le gravier sur les routes secondaires.

g. Création de la Société Nationale de Transport terrestre, urbain, inter-urbain, ainsi que le transport scolaire.

h. Réhabilitation et extension du port de Bata.

i. Construction du Port d'Annobon.

j. Réhabilitation et extension du port de Luba.

k. Construction de quais à Kogo, Mbini, Rio Campo, Cabo San Juan, Corisco, Elobey Grande, Elobey Chico, Mbane, Cocoteris, Conga, Riaba et Ureka.

l. Adoption des mesures qui encouragent les Agences consignataires et armateurs dans la gestion des ports nationaux.

m Formation des ressources humaines appropriées au secteur portuaire.

n. Renforcement du programme de maintenance des infrastructures portuaires.

o. Implantation de programmes qui garantissent la sécurité des opérations dans les ports.

p. Organisation des actions de sécurité et de sauvetage maritime dans les ports nationaux.

q. Réinstallation des phares et signaux maritimes du pays.

r. Culmination des oeuvres de réhabilitation, extension et équipement de l'Aéroport International de Malabo.

- s. Etude, localisation et construction d'un complexe aéroportuaire é Malabo.
- t. Construction de la Terminale de passagers de l'Aéroport d'Annobon.
- u. Réhabilitation, extension et équipement de la Terminale de passagers de l'Aéroport de Bata.
- v. Construction d'aérodromes nationaux.
- w. Construction d'héliports nationaux.
- x. Installation des réseaux météo et balisage axial de pistes des aéroports de Malabo et Bata.

INFRASTRUCTURES SOCIALES

- a. Construction et réaménagement des infrastructures sanitaires au niveau national (hôpitaux régionaux, provinciaux, départementaux et d'arrondissement et centres de santé).
- b. Construction et réaménagement des infrastructures éducatives au niveau national (complexes universitaires, collèges d'enseignement préscolaires, primaires et secondaires).
- c. Construction de Centres de Formation Professionnelle aux chefs lieux de provinces.

